

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 17 mars 2017	N° 2017-161

Convocation du 10 mars 2017

Aujourd'hui vendredi 17 mars 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Elisabeth TOUTON à M. Pierre LOTHAIRE
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Anne WALRYCK
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h22
M. Arnaud DELLU à M. Serge TOURNERIE à partir de 10h30
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h50
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOL à partir de 11h15
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 10h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h15
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Emmanuelle CUNY à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h48
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h53
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h40
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45
Mme Emile MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck JOANDET à partir de 12h40, M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 17 mars 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	<i>N° 2017-161</i>

BEGLES -Immeuble bâti sis 34, boulevard Jean-Jacques Bosc ,cadastré AE 118 - Mise en demeure d'acquérir-article L 152-2 du code de l' Urbanisme - Acquisition - Décision

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'indivision « ARRAGOUET » est propriétaire sur le territoire de la commune de Bègles d'un immeuble bâti à usage d'habitation situé 34 boulevard Jean-Jacques BOSC cadastré AE 118 pour une contenance de 410 m².

Cette propriété est grevée au PLU par l'emplacement réservé P 308 pour la construction du pont « Jean-Jacques Bosc » et l'aménagement de ses accès sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine. Le 10 mars 2016 l'indivision « ARRAGOUET » a mis Bordeaux Métropole en demeure d'acquérir ledit immeuble, en application de l'article L 152-2 du Code de l'urbanisme.

Après instruction de cette demande, les services métropolitains ont émis un avis favorable à l'acquisition de l'entier immeuble.

A l'issue des pourparlers engagés avec les propriétaires, un accord pourrait intervenir pour l'acquisition de ce bien, libre de toute occupation, meubles et encombrants, moyennant le prix de 287 000 euros incluant une indemnité de remploi de 27 000 euros.

Les conditions de cette transaction sont validées par l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) délivrée par communiqué n°2016-039V1698 du 09 août 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5217-1 relatif à la transformation en métropole de certains établissements publics de coopération intercommunale,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L 1311-9,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 152-2, L 230-1 et suivants,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat du 9 Août 2016 (2016-039V1698),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'opération de construction du « pont Jean-Jacques Bosc » rend indispensable l'acquisition de l'immeuble bâti sis 34, boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles,

DECIDE

Article 1 : d'acquérir l'immeuble bâti cadastré AE 118 pour une contenance de 410 m², situé 34 boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles appartenant à l'indivision « ARRAGOUET » domiciliée 10 bis Jos, 33420 GREZILLAC, moyennant le prix de 287 000 euros incluant une indemnité de remploi de 27 000 euros, pour un bien cédé libre de toute occupation, meubles et encombrants,

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice concerné, chapitre 21, compte 2115, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 mars 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 MARS 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 MARS 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--